

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU les conditions météorologiques de ces derniers jours ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Aucun entraînement ni match ni compétition n'est autorisé sur les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville du mardi 5 janvier 2021 au lundi 18 janvier 2021.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Garde Municipal, le Président du F.C.A.C et le Président du RCPC sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 05 janvier 2021
Le Maire,

Christian DUTERTRE

